

CONSEIL D'ECOLE DU 6 NOVEMBRE 2018

Ecole élémentaire
Jean-Moulin

circonscription
de Rosny-sous-Bois

éducation
nationale

Affaire suivie par
Gauthier de Bengy
Directeur

Téléphone :
01 48 94 56 56

Courriel :
0930325y@ac-creteil.fr

9 rue Jean Moulin
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Circonscription
de Rosny-sous-Bois
259 bd de la Boissière
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
www.iens-rosny.ac-creteil.fr

Présents :

Equipe enseignante :

M. ALBRESSAC – Mme CANTON – M. DE BENGY – Mme EVRARD - Mme GRESPAN
– M. GUERILLOT - Mme JOLY - M. LEGER - Mme LELOUP - M. LE MAGOAROU -
Mme LIU - Mme MANUELLE – Mme NEDJAR – Mme PERREAU - Mme SAINT-
BOMER - Mme WAGET - Mme YIAKOUMETTI – Mme ZAMY

Représentants des Parents d'élèves (FCPE) :

Mme BOUCHAMA – Mme BRUYAT – Mme CABOT- Mme COLMON-DEMOL – Mme
DEVANLAY-DUPRE - M. ES-SAHB - M. GARNIEL – Mme HOPITAL - Mme
MOMBOUYRAN -

Représentants de la Municipalité :

M. BOYER, Adjoint au Maire
Mme HAIDAMOUS (absente excusée)

Début du conseil : 19h Secrétaire de séance : Arnaud Léger

1. Résultat des élections des représentants de parents

Du 8 au 12 octobre se sont déroulées les élections de parents d'élèves.
Il y avait 690 parents inscrits. Il y a eu 240 votants soit une participation de 34.78 %.
(29,12 % en 2017, 31.79 % en 2016, 29.74% en 2015 et 33.43 % en 2014).

La FCPE, seule association à présenter des candidats, obtient donc la totalité des 16 sièges.

M. de Bengy félicite les élus. La liste comportant 26 candidats, les 1^{ers} sur la liste sont donc titulaires, les autres sont suppléants. Ceci dit, tous les suppléants peuvent participer à ce conseil et prendre part au vote (à condition de ne pas dépasser 16 voix lors des conseils).

2. Présentation de la structure et de l'équipe pédagogique

Le 3 septembre 2018, il y avait 400 élèves répartis dans 16 classes : 4 classes de CP, 3 classes de CE1, 3 classes de CE2, 3 classes de CM1, 2 classes de CM2 et 1 classe de CE2/CM2.

C'est un choix de l'équipe d'avoir des effectifs réduits en CP.

L'école accueille des nouveaux enseignants : Mme Evrard et M. Guerillot ainsi que Mme Perreau qui revient après un an d'absence. L'école intègre également, comme ce sera le cas dorénavant chaque année et ce, depuis la réforme de la formation initiale, des enseignants fonctionnaires stagiaires (EFS) : Mme Reyne, Mme Canton, M. Léger et M. Le Magoarou. Ces enseignants travaillent en binôme. Ils sont présents à l'école une semaine sur deux. L'autre semaine ils sont en formation à l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education / ex-IUFM).

M. de Bengy avait déjà expliqué que les classes de CE2 seraient dorénavant attribuées en priorité à des EFS pour que cette situation ne se produise qu'une fois dans la scolarité



de l'élève. Il soulève toutefois les avantages à y avoir deux enseignants dans une même classe : regards croisés sur l'élève, possibilité d'exploiter les compétences et les expériences de deux personnes au lieu d'une seule. Mme Joly a accepté d'être la « référente » de ces collègues.

3. Règlement intérieur de l'école

M. de Bengy propose des modifications au règlement intérieur liées essentiellement à la modification des rythmes scolaires. Le Ministère de l'Education Nationale a également demandé que soit rajouté dans les règlements des écoles l'interdiction du téléphone portable. Cette interdiction était déjà mentionnée dans le règlement intérieur.

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

Le directeur propose, dans un souci de lutte contre le gaspillage de papier, d'informer les parents, via le cahier de correspondance, de l'existence de ce règlement sur le site Internet. Il sera également proposé aux familles qui en font la demande de leur fournir une version papier de ce document.

4. Projets de l'école

Dans le cadre du projet d'école 2016/2019, l'école mène des actions concrètes pour mobiliser encore davantage les élèves, pour les faire s'engager pleinement dans les apprentissages et les aider à progresser, notamment en français et en mathématiques.

Pour n'en citer que quelques-unes :

- Elaboration de progressions communes à l'école.
- Organisation de rituels (calcul mental, une phrase par jour...)
- Mise en place de temps courts de relaxation dans la classe pour renforcer la concentration et l'attention des élèves. Un parent d'élève sensibilisé à ce sujet viendra donner des conseils pratiques aux enseignants lors du prochain conseil de cycles.
- Participation de tous les élèves au quart d'heure de lecture offerte.
- Sensibilisation au handicap : organisation d'Olympiades handisport fin mai 2019 et d'une course solidaire. Le directeur en profite pour remercier M. Boyer qui a permis le prêt de fauteuils roulants lots des dernières Olympiades.
- Lutte contre le gaspillage.
- Organisation d'un Prix littéraire.
- Apprentissage de l'outil informatique et publication d'articles sur le blog.
- Election des délégués dans les classes du CE2 au CM2 et organisation de cinq conseils de délégués dans l'année.
- Ateliers philosophiques dans le cadre des conseils des délégués.
- Partenariat avec la Bibliothèque municipale, le conservatoire, l'école d'arts plastiques.
- Inscription à des parcours artistiques ou culturels : Ecole et cinéma, Philharmonie, écoles fleuries, semaine de la presse, petits champions de la lecture...
- Participation aux rencontres sportives de circonscription ou départementales : handball, acrosport, lutte, cross, course d'orientation, badminton, rollers...
- Conseil école/collège,
- Liaison GS/CP

Enfin, le directeur en profite pour saluer l'esprit d'équipe des enseignants de l'école qui organisent dans de nombreux domaines des échanges de service et des décloisonnements. Les compétences des enseignants sont ainsi mutualisées et les contenus d'apprentissage plus cohérents sur un même niveau.



3 / 6

5. Evaluations nationales

Dans la dernière quinzaine de septembre, des élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations en lecture/écriture et numération. Ces dernières étaient nationales et devaient se dérouler selon des modalités très précises, parfois assez contraignantes. Elles répondent à trois objectifs affichés par le Ministère de l'Éducation Nationale :

- *donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,*
- *permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,*
- *ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.*

Une deuxième session d'évaluation devrait se dérouler en février pour les élèves de CP. Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles lors des rencontres de mi-semester.

La FCPE s'interroge sur la pertinence de ces évaluations et sur leur caractère anxiogène pour les élèves. Les parents regrettent que ces évaluations testent le niveau des élèves de début de CP sur des compétences qui ne correspondent pas vraiment aux compétences de fin de maternelle. Ils s'inquiètent ainsi sur le devenir de la Maternelle qui aurait pour finalité de former des lecteurs au détriment d'autres apprentissages fondamentaux. Pour eux, le risque est que la Grande section de Maternelle devienne un « pré CP ».

Les enseignants de CP et de CE1 sont eux-mêmes assez partagés sur ces évaluations. La forme, la quantité d'exercices proposée sur une seule page et le temps de passation ont déstabilisé certains élèves qui ont besoin de manipuler, d'une organisation spatiale plus épurée ou de plus de temps pour répondre correctement. De plus, certains exercices sont trop redondants et les compétences évaluées sont parcellaires. L'exploitation des résultats est ainsi complexe pour les enseignants de ces niveaux.

Tous les élèves de CE2 ont également passé des évaluations de circonscription. Si ces évaluations permettent de repérer « les forces et les faiblesses » d'un élève à un instant T, un enseignant regrette le caractère binaire de la correction (item réussi ou échoué) qui ne permet pas de nuancer les résultats.

6. Remise des livrets scolaires

L'école poursuit l'édition du livret scolaire unique (LSU). L'équipe pédagogique regrette que la consultation en ligne soit toujours impossible.

Comme l'an dernier, les livrets scolaires seront établis par semestre. Les livrets seront donnés directement aux élèves le vendredi 25 janvier 2019 et dans la semaine du 24 juin. Toutefois, des rencontres de mi-semester entre parents et enseignants se dérouleront les samedis 1^{er} décembre 2018 et 6 avril 2019.

Le directeur rappelle cependant que les parents peuvent consulter très régulièrement les cahiers et les évaluations de leurs enfants toute l'année et que, s'ils constatent des difficultés, ils peuvent demander un rendez-vous à l'enseignant. De même, un enseignant peut être amené à rencontrer les parents à tout moment de l'année s'il le juge nécessaire.

7. Classes transplantées

Une demande de subvention de 13 000 € a été déposée à la Mairie par trois classes (Mme Waget, Mme Nedjar et M. Guerillot) pour un séjour classes nature à Argueil en Seine maritime du 18 au 22 mars 2019.

Si la subvention est accordée, la part revenant à chaque famille sera de 200 €. La coopérative proposera d'aider les familles qui seraient dans l'embarras financier. Différentes actions (vente de sacs et d'objets divers, vente de goûters...) permettront de récolter de l'argent.



4 / 6

D'autres enseignants auraient souhaité organiser des classes transplantées mais ont dû y renoncer car il aurait fallu répartir la subvention et donc demander une participation aux familles trop importante.

8. Coopérative scolaire

Il y a actuellement 11 322.65 € sur le compte de l'école. Mais tous les enseignants n'ont pas encore encaissé les chèques de leur coopérative de classe. Une fois que cela sera fait il devrait rester environ 7 000 € sur le compte.

Toutes les classes sont abonnées à un mensuel ou à un quotidien. La coopérative a acheté des séries de livres pour chaque niveau de classe. Elle participe à l'achat de matériel pour les différents projets de classe et finance une partie des différentes manifestations (conférences audio visuelles, spectacle de Noël...).

La coopérative permettra également d'aider certaines familles à financer la participation de leur enfant aux classes transplantées.

9. Projets festifs

Bal de l'école : Initié et organisé par la FCPE, le bal se déroulera le vendredi 23 novembre de 19h à 21h. Il sera animé par le chanteur et musicien Brice Kapel.

Spectacle de Noël : A la demande de l'école, la compagnie « les Petits Cailloux » présentera un spectacle autour des contes le mardi 11 décembre 2018. Trois représentations sont prévues ce jour-là car le préau ne peut accueillir plus de 150 élèves. Le coût de ce spectacle est d'environ 1540 €, financé par les familles (3 € par élève) et par la coopérative de l'école (environ 360 €).

Fête du livre : Elle se déroulera vendredi 12 avril 2018 à partir de 16h.

Spectacle / exposition : Le samedi 22 juin 2019, les élèves présenteront divers travaux réalisés dans les classes (chants, démonstrations artistiques et sportives, productions plastiques...).

Fête des enfants : L'école proposera, comme l'an dernier, une après-midi festive (sur le temps scolaire) avec des jeux de kermesse encadrés par les élèves eux-mêmes le mardi 25 juin 2019. Les parents volontaires seront invités à aider pour l'installation des jeux et la distribution du goûter durant cette après-midi.

10. Périscolaire – Pause méridienne – Etudes surveillées

Virginie Cerf est toujours directrice du centre de loisirs. M. de Bengy conserve cette année encore sa fonction de responsable de la pause méridienne. Mme Cerf est donc adjointe sur ce temps périscolaire.

Le directeur confirme que le taux d'encadrement, qui est fixé par le PEDT à 1 animateur pour 18 élèves, a été régulièrement dépassé depuis la rentrée. Toutefois, la mairie a procédé à un nouveau recrutement et la situation s'est maintenant améliorée.

M. de Bengy et Mme Cerf ont réussi à mettre en place, dès la semaine de rentrée, un certain nombre d'ateliers :

- Jeux de société ou de construction, fabrication de bijoux fantaisie et de scoubidous, dans les deux salles du centre de loisirs
- Atelier danse dans la troisième salle du centre
- Atelier créatif dans la salle d'arts visuels
- Atelier informatique
- Projection de films d'animation dans la salle de classe de Mme Leloup ou de Mme Nedjar



- Football, basketball, cordes à sauter, jeux de motricité ou traditionnels dans la cour
- Tennis de table dans le préau
- Atelier jardinage en septembre/octobre et au printemps

Le directeur rappelle que l'objectif de ces ateliers est de permettre aux élèves de passer un moment agréable en fonction de leurs centres d'intérêt et de leur envie du moment. Il n'y a pas forcément de visées d'acquisition de compétences particulières durant ce temps.

Les parents souhaiteraient que soit mis en place un temps calme car certains élèves se plaignent du bruit durant ce temps périscolaire. Le directeur va étudier la possibilité d'un atelier lecture de contes en bibliothèque ou dans une salle de classe.

Les parents indiquent que leurs enfants se plaignent de la saleté de la vaisselle et notamment des verres. M. de Bengy les rassure en leur répondant que la vaisselle est très propre mais que certains verres sont recouverts d'un voile blanc dû au calcaire. Les dames de cantine essaient de les récupérer régulièrement mais la machine à laver, responsable de ce voile blanc, est peut-être à changer.

11. Questions diverses

Tableau numérique interactif et Internet : A la rentrée, toutes les classes de l'école ont été équipées d'un écran numérique interactif (ENI). Durant les vacances d'automne, la DSI est venue finaliser les connexions à Internet et va livrer à chaque enseignant un ordinateur portable. Les enseignants ont eu une formation de 3 heures pour s'approprier ce nouveau matériel. Cet équipement fait partie du plan numérique initié par la ville : toutes les écoles de Rosny bénéficieront de ce matériel d'ici 2020.

Salle informatique : La salle informatique de l'école est maintenue en l'état et la DSI continue à assurer la maintenance des 14 ordinateurs. En effet, la mairie est en train de tester à l'école Raspail un nouveau type de tablettes numériques et suspend pour l'instant l'achat de nouvelles tablettes dans les écoles. L'essai à l'école élémentaire des Boutours avec un certain modèle de tablettes n'était pas suffisamment concluant.

Stationnement des trottinettes et vélos à l'entrée de l'école : M. de Bengy ne comprend pas pourquoi sa demande d'installation des « râteliers » dans le sas pour pouvoir accrocher ces moyens de locomotion n'aboutit alors qu'elle a été formulée depuis maintenant 3 ans. M. Boyer s'étonne que cet équipement n'ait pas encore été installé. Il va s'informer et relancer la demande.

Pare-vues : Afin d'éviter les contacts directs des enfants avec des personnes extérieures à l'école, il avait été proposé la pose de pare-vues sur les grilles de l'école. Une partie de ce travail a été réalisée mais l'école attend depuis près de deux ans son achèvement. M. Boyer va également essayer de relancer ces travaux.

RASED : L'équipe pédagogique regrette que le poste d'enseignant spécialisé pour l'aide aux élèves présentant des difficultés scolaires (maître E) ait été supprimé sur tout le groupe scolaire. La FCPE étudiera comment elle peut aider à la réintégration d'un enseignant spécialisé.

Sécurisation des entrées et sorties d'école : La FCPE déplore le fait qu'il n'y ait plus d'agent municipal pour sécuriser la traversée des élèves aux entrées et sorties de l'école. M. Boyer indique que c'est le cas sur la quasi-totalité des écoles et qu'il est très compliqué de trouver des candidats pour ce type de poste. Un agent de surveillance de la voie publique est cependant présent certains matins.

Les prochains conseils d'école se dérouleront les mardis 12 février et 11 juin 2019.



6 / 6

Clôture du conseil : 21h10

**La secrétaire de séance :
Arnaud léger**

**Le directeur :
Gauthier de Bengy**